circonstances, c'est que les prix au détail de l'essence sont très affectés par les taxes provinciales. Par exemple, la taxe au détail au Québec a augmenté de 210 p. 100 depuis 1978.

M. Clark: Les taxes fédérales . . .

M. Lalonde: Il n'est donc pas étonnant dans un tel cas que le prix de l'essence à Montréal soit plus élevé à Montréal qu'à Plattsburg ou à Burlington puisqu'une taxe provinciale de 40 p. 100 s'ajoute au coût du pétrole sortant de la raffinerie.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est qu'en Saskatchewan ou en Alberta, là où il n'y a pas de taxe provinciale, l'essence coûte moins cher que dans les États voisins au sud de ces provinces. Et j'invite mes collègues à aller vérifier...

M. Kilgour: C'est un mensonge!

[Traduction]

Mme le Président: Je demande au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) de retirer ses paroles. Comme il le sait, elles sont antiparlementaires.

[Français]

M. Kilgour: Madame le Président, à mon avis, ce n'est pas la vérité. J'ai en main des chiffres qui démontrent qu'il n'a pas raison...

Mme le Président: L'honorable député pourra les discuter en temps et lieu. Il est normal que les députés ne s'entendent pas toujours sur les faits. D'ailleurs tous les débats au Parlement consistent parfois à exposer des opinions différentes sur des faits. Mais, comme l'honorable député le sait très bien, il ne peut pas utiliser ces mots qui ne sont pas admis dans ce Parlement. Je lui demande donc de bien vouloir les retirer.

[Traduction]

Je les ai très bien entendues.

M. Kilgour: Madame le Président, permettez-moi de passer un coup de téléphone, et si je me suis trompé, c'est avec plaisir que je viendrai présenter des excuses. Je suis presque certain que le ministre ne dit pas la vérité sur cette question.

Mme le Président: Cela n'a rien à voir à la question. C'est pour respecter la procédure que je demande au député de retirer ses paroles.

Les députés peuvent avoir des vues divergentes sur ce qui est vrai et sur ce qui ne l'est pas. Cependant, ils ne peuvent tenir le langage que le député vient d'utiliser pour les exposer. Je demande donc au député de bien vouloir retirer ses paroles qui sont antiparlementaires, ce qu'il sait pertinemment.

• (2040)

Des voix: Retirez vos paroles!

Mme le Président: Est-ce que le député refuse de retirer ses paroles?

M. Kilgour: Madame le Président, je suis à peu près certain d'avoir raison. Mais pour avoir une certitude absolue, il faudrait que je passe un coup de téléphone. M'accordez-vous dix minutes pour prendre cette décision?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: J'aimerais bien faire cette faveur au député, mais je le prie de faire la faveur à la présidence de retirer ces termes, qui sont antiréglementaires.

Programme énergétique national

M. Kilgour: Avec tout le respect dû au charme de M<sup>me</sup> le Président, je retire l'expression.

Mme le Président: Très bien, mais à l'avenir je prierais les députés de ne pas parler de mon charme.

[Français]

M. Lalonde: Madame le Président, pour aider peut-être mon honorable collègue à se rafraîchir la mémoire ou à vérifier ces faits, je puis lui dire qu'en avril 1982 le prix du litre d'essence à Calgary était de 34.5c. et qu'au Montana, au Sud, il était de 37.3c., c'est-à-dire 2.8c. le litre de plus qu'à Calgary. Et c'était pour avril 1982. Alors j'invite mon honorable collègue à vérifier ces faits. Madame le Président, les prix que nous avons établis pour l'huile ont pour effet d'amener le prix du pétrole à un maximum qui devrait être atteint seulement en juillet l'an prochain, à 75 p. 100 du prix international pour le pétrole classique, et nous estimons qu'en ce qui concerne le prix intégré, le prix pondéré, qui comprend le prix de toutes les importations qu'il nous faut payer et le prix du pétrole provenant des sables bitumineux, nous estimons que le prix actuel est encore inférieur aujourd'hui à 80 p. 100 du prix international. Ce sont-là des faits. Si l'on regarde la situation au sujet du gaz naturel, elle est encore plus avantageuse pour les Canadiens puisque ceux-ci peuvent obtenir le gaz naturel pour seulement 65 p. 100 du prix du pétrole canadien. Ces sont-là des avantages tels que si on calcule les bénéfices que retireront tous et chacun des Canadiens d'ici 1986, le résultat net c'est que chaque Canadien, homme, femme et enfant, aura fait une économie de \$2,500 d'ici 1986 grâce aux prix que nous maintenons au Canada.

[Traduction]

Un des principaux objectifs du Programme énergétique national, c'est d'accorder la possibilité aux Canadiens de participer à l'industrie énergétique. Ils savent parfaitement que nous voulons assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques et leur participation. Les Canadiens connaissent les progrès que nous avons réalisés depuis 18 mois et ils savent que nous allons atteindre notre objectif d'ici à 1990.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il faudrait également que les Canadiens sachent que le parti conservateur, qui crie et se lamente de l'autre côté ce soir, a reculé autant que nous avançons. Il y a huit ans, le parti conservateur prenait l'engagement suivant:

Pour maximiser les retombées pour le Canada, le parti progressiste conservateur estime qu'un des fondements de cette politique des années 70 et des années 80 doit être la volonté canadienne d'acquérir et de conserver une participation de plus de 50 p. 100 dans les entreprises canadiennes des ressources non renouvelables. Un gouvernement progressiste conservateur prendrait à cette fin l'initiative...

Des voix: Bravo!

M. Clark: C'est ce que faisait le budget Crosbie.

M. Lalonde: En tant que gouvernement pendant neuf mois et comme parti d'opposition le reste du temps, le parti conservateur s'est continuellement opposé, par son obstruction, aux mesures de canadianisation, tout en en défendant le principe en paroles.

Des voix: Oh, oh!